

**Capitainerie**  
**Quai Bernard Moitessier - 56000 VANNES**  
Tél. 02 97 01 55 20  
vannes@compagniedesportsdumorbihan.fr

Madame, Monsieur,

Le port de Vannes a le plaisir de vous compter parmi ses usagers et je vous en remercie.

Tout titulaire d'un contrat d'emplacement en cours de validité supérieur à 6 mois peut demander à être membre du comité local des usagers permanents du port (CLUPP).

L'inscription au CLUPP s'effectue sur simple demande écrite de l'intéressé auprès de la capitainerie. Pour les bénéficiaires d'un contrat annuel, l'adhésion est automatiquement renouvelée tous les ans sauf en cas de résiliation ou de suspension de contrat.

LE CLUPP est réuni au moins une fois par an par le maire de Vannes ou son représentant. Il reçoit communication du budget du port.

Le CLUPP désigne 6 de ses membres pour représenter les navigateurs de plaisance au conseil portuaire (3 titulaires et 3 suppléants). La durée de leur mandat est de 5 ans.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Paul BENON, Directeur du port.

---

## ADHESION AU CLUPP

*A retourner à la capitainerie :*

Par courrier : Quai Bernard Moitessier 56000 Vannes  
Par mail : [vannes@compagniedesportsdumorbihan.fr](mailto:vannes@compagniedesportsdumorbihan.fr)

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse principale :** .....

**Code postal :** .....

**Ville :** .....

**Mail :** .....

**Téléphone :** .....

**Nom du navire :** .....

**Inscription au CLUPP :**    **oui**    **non**

Date et signature :